

Olivier Dussopt : « Il faut que 2021 marque la sortie du 'quoi qu'il en coûte' »

E lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/olivier-dussopt-il-faut-que-2021-marque-la-sortie-du-quoi-quil-en-coute-1282890

20 janvier 2021



Olivier Dussopt, le ministre délégué chargé des Comptes publics, a présenté, ce mercredi, les chiffres d'exécution budgétaire de l'Etat pour 2020. (ROMUALD MEIGNEUX/SIPA)

Par Renaud Honoré, Étienne Lefebvre, Isabelle Couet

Publié le 20 janv. 2021 à 18:29 Mis à jour le 21 janv. 2021 à 6:20

Le « quoi qu'il en coûte » est finalement moins lourd pour les finances publiques que prévu. Faut-il s'en réjouir ?

Le déficit de l'Etat l'an dernier a été massif, à près de 180 milliards. Certes, c'est moindre que la prévision de novembre de plus de 220 milliards d'euros, mais il faut rappeler que l'objectif initial avant le début de la pandémie était à - 93 milliards. Pour donner une idée de la violence de la crise, il faut aussi rappeler que ce déficit est près de 30 milliards supérieur à celui que nous avons enregistré en 2010 après la crise financière.

De quelle manière la pandémie de Covid a-t-elle touché les comptes de l'Etat ?

La situation sanitaire a entraîné environ 44 milliards d'euros de dépenses supplémentaires, tandis que les recettes ont été amputées de 37 milliards. Cela fait donc un impact sanitaire de plus de 80 milliards d'euros pour les seuls comptes de l'Etat. Il faudra ajouter les conséquences sur les collectivités locales et la Sécurité sociale pour avoir l'impact total sur les finances publiques.

Covid : la crise sanitaire a quasiment fait doubler le déficit de l'Etat en 2020

Pourquoi ce mieux par rapport aux prévisions de novembre ?

L'activité s'est mieux tenue que ce que nous craignons. Nous avons anticipé une baisse de 20 % pour la fin d'année du fait des mesures sanitaires, mais en réalité nous avons été plus proches de - 11 à - 12 % en novembre, et de - 7 à - 8 % en décembre. Cela se traduit par des encaissements de recettes fiscales un peu supérieurs à nos prévisions de novembre. C'est notamment le cas pour l'impôt sur le revenu, malgré une récession de plus de 10 %. C'est la preuve que nos mesures ont réussi à préserver le pouvoir d'achat.

Les dispositifs d'aides aux entreprises sont-ils finalement moins coûteux que prévu ?

Il faut encore être prudent sur l'évaluation du coût de la crise, qui ne peut être que partielle. Ainsi, la consommation des crédits du fonds de solidarité s'élève à 11,8 milliards, un chiffre inférieur au niveau des crédits ouverts, ce qui conduit à reporter 7,9 milliards sur 2021. Ceci s'explique par la provision que nous avons prévue pour le financement des aides de décembre, dont le paiement vient à peine de débiter, et par une marge de précaution importante et assumée que nous avons prise pour continuer à financer le soutien aux entreprises en 2021. Nous avons le même phénomène pour les exonérations de charges. Je précise que les dépenses qui seront décaissées en 2021, mais qui se rapportent à des engagements de l'année 2020, seront imputées sur le déficit public 2020.

La nouvelle mouture du fonds de solidarité coûte-t-elle cher ?

Le fonds a beaucoup évolué depuis sa création au printemps. Dans sa nouvelle version, et dans les conditions sanitaires actuelles, il représentera autour de 4 milliards par mois. Au titre du mois de novembre, lors du deuxième confinement, le coût encore non définitif s'élève à date à 3,8 milliards d'euros, qui ont été versés à 820.000 entreprises. Le niveau de demande pour le mois de décembre est pour l'heure un peu moins important : on a eu 130.000 demandes enregistrées sur 4 à 5 jours.

Qu'en est-il de l'évolution des comptes sociaux ?

Les chiffres définitifs ne seront connus qu'en mars, mais il apparaît que les dépenses d'assurance-maladie progresseraient de 10 % sur l'année 2020, soit une hausse de 20 milliards d'euros. C'est un peu plus que les montants déjà relevés pendant les débats parlementaires sur le budget de la Sécurité sociale, en raison essentiellement du coût des tests anti-Covid.

Combien de tests auront été effectués ? Le coût pour les finances publiques ne devient-il pas prohibitif ?

Les tests sont pris en charge à 100 %, et cette politique permet à la France d'être aujourd'hui un des pays qui teste le plus, quand il faut parfois payer plusieurs centaines d'euros ailleurs. Au total, 36 millions de tests auront été effectués l'an dernier, pour un coût de 2,7 milliards d'euros. C'est 500 millions de plus que prévu à l'automne, mais c'est un investissement indispensable pour pister et tracer le virus. Il en va de même pour le

vaccin : nous avons prévu une enveloppe de 1,5 milliard pour 2021, qui sera certainement dépassée, mais c'est l'investissement public le plus productif qui soit dans la période actuelle !

Le déficit de la Sécurité sociale va-t-il encore dérapé ?

Malgré l'augmentation des dépenses, le déficit de 2020 devrait rester proche de la dernière prévision, car les recettes sociales devraient être un peu meilleures qu'attendu, avec une masse salariale qui a elle aussi mieux résisté que ce que nous pensions.

Les collectivités locales ont été moins affectées par la crise...

Elles n'ont en tout cas pas subi « d'effet ciseaux ». Leurs dépenses de fonctionnement ont progressé de 0,4 %, quand leurs recettes ont augmenté de 1,3 %. Et les investissements ont diminué, en raison du confinement et du cycle électoral. Mais la diversité des situations est très forte selon les collectivités. Les départements ont en particulier subi une hausse importante de leurs dépenses sociales : nous constatons, en fin d'année, que les dépenses au titre du RSA ont augmenté de 7 %.

Au final, le déficit public sera-t-il moins élevé que les 11,3 % de PIB attendus ?

Il sera probablement revu à la baisse, mais c'est un peu tôt pour être plus précis car il reste encore des éléments d'incertitude sur les dépenses des hôpitaux et du secteur local.

Faut-il déjà anticiper un budget rectificatif ?

Nous continuerons à soutenir les entreprises aussi longtemps qu'il le faudra. Les reports de crédits de 2020 vers 2021 nous permettent de tenir sur les premiers mois de l'année sans avoir à présenter de nouveau budget rectificatif.

Le « quoi qu'il en coûte » est-il voué à rester la règle en 2021 ?

Pendant toute l'année 2020, nous avons dépensé massivement pour soutenir les entreprises et les Français dans la crise. Cela a été possible car nous sortions d'une année 2019 qui avait été bonne du point de vue économique grâce à notre action, et car nous avons assaini les comptes depuis 2017. L'action de la BCE a également beaucoup compté. Mais il faut aussi avoir en tête que chaque euro d'aide est un euro à rembourser.

Si 2021 marquera la fin de la crise et de la pandémie comme tout le monde l'espère, il faut aussi que 2021 marque la sortie du « quoi qu'il en coûte ». Le président de la République a été très clair à ce sujet : nous avons su faire face à la crise avec des dispositifs d'aides massives, mais ces dispositifs d'urgence sont amenés à s'éteindre progressivement au moment de la sortie de la crise. Le niveau de dépenses que nous connaissons aujourd'hui n'est pas soutenable dans le temps.

Certains, comme le Medef, réclament pourtant de rehausser le montant du plan de relance...

Chaque chose en son temps. L'enjeu premier est de mettre en oeuvre au plus vite le plan qui a été annoncé. Pour 2020, nous sommes au rendez-vous de ce que nous avons indiqué puisque nous avons déjà engagé une dizaine de milliards d'euros au titre de la relance. Notre objectif est d'avoir dépensé plus de la moitié du plan d'ici à la fin de 2021 pour avoir un impact rapide et visible dans la vie des Français. C'est un vrai défi d'exécution. En parallèle, avec Bruno Le Maire, nous devons préparer le redressement structurel des comptes, même si celui-ci sera progressif pour ne pas fragiliser la reprise économique.

L'envolée de la dette n'incite-t-elle pas à allonger les maturités de nos emprunts pour les rembourser à une échéance beaucoup plus lointaine ?

La France emprunte à des conditions extrêmement favorables. Le taux moyen pour emprunter sur les marchés a été négatif en 2020 ! La dette a beau augmenter, la charge de la dette, elle, diminue. Elle s'est élevée à 36 milliards en 2020 et devrait rester à un niveau similaire cette année. Nous faisons tout pour optimiser le coût de notre dette, en jouant sur les maturités d'emprunt en fonction de la demande des marchés. Nous venons ainsi d'émettre 7 milliards de dette à 50 ans à des conditions exceptionnelles.

S'il y avait de la demande pour émettre davantage à très long terme, nous le ferions. Mais notre défi principal n'est pas de repousser l'échéance de remboursement le plus loin possible, c'est de réduire notre recours à l'endettement pour que les dépenses courantes d'aujourd'hui ne soient pas payées par les générations futures.

Va-t-on avoir une loi de programmation des finances publiques pour établir une trajectoire budgétaire ?

Une nouvelle loi de programmation n'est pas à l'ordre du jour immédiat, alors que la situation reste marquée par l'incertitude. Néanmoins nous allons nous pencher sur notre trajectoire pluriannuelle de finances publiques, et ce sera nourri par les travaux de la commission Arthuis. Notre engagement européen nous conduira à aborder cette question dans le cadre du programme de stabilité. Nous pouvons enfin avancer sur la rénovation du cadre de gouvernance et de pilotage de nos finances publiques dans l'année qui vient.

Est-ce que Bruxelles envoie des signaux pour que le budget 2022 soit celui d'un retour à la normale et d'une réduction de la dette ?

La dette continuera malheureusement d'augmenter tant que nous n'aurons pas ramené notre déficit à ses niveaux d'avant-crise. Quant à la position de la Commission et, j'ajoute aussi celle de la BCE, elle nous aide à répondre à la crise. Le plan de relance européen pour lequel le président de la République s'est battu est important. Bruxelles n'envoie pas de signaux pour nous rappeler à l'orthodoxie, mais plutôt pour qu'on ne perde pas le fil des réformes structurelles, y compris dans le cadre du plan de relance .

Comment évoluent les effectifs de l'Etat ? La tendance est à la stabilité sur le quinquennat ?

L'évolution des effectifs de l'Etat devrait être légèrement négative sur le quinquennat. En 2020, 5.000 emplois ont été créés, pour répondre à des engagements politiques, dans la police, la justice, l'éducation, ou pour répondre à la crise. Dans ce dernier cas, il s'agit d'emplois uniquement temporaires. En 2021, l'emploi public devrait rester stable.

Le Conseil d'Etat a rendu une décision historique, en reconnaissant « l'établissement stable » pour une société du numérique ayant son siège en Irlande. Cela va-t-il permettre à la France de faire payer l'impôt sur les bénéfices aux Gafa ?

Cette décision vient nourrir le débat sur la taxation des géants du numérique. Elle nous conforte dans nos démarches internationales et nous permet d'être plus forts dans les discussions avec nos partenaires européens et au sein de l'OCDE.

Isabelle Couet, Renaud Honoré et Etienne Lefebvre